

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT- Jean- François BELIVENT- Alain LEPOINT- Stéphane MAGOT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N°2011-135 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2011

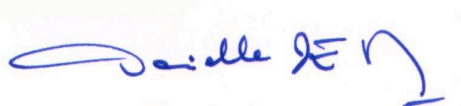
Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 26 octobre 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 26 octobre 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS  
Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT- Jean- François BELIVENT- Alain LEPOINT- Stéphane MAGOT  
A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N°2011-136 : DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE D'USSEL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Pour mémoire, la Commune d'Ussel a sollicité son intégration au sein du périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, par une délibération du 13 mars 2010.

Le Conseil communautaire par délibération en date du 02 juillet 2010 s'est prononcé favorablement à cette demande, laquelle a été validée par l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres de la CCQB.

Les réformes qui ont concernées l'administration des collectivités territoriales, tant du point de vue fiscal (suppression de la taxe professionnelle) que du point de vue institutionnel avec la réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, ont eu pour conséquences de stopper la procédure de mise en œuvre de l'intégration de la commune d'Ussel, par une délibération de son Conseil Municipal en date du 18 septembre 2010.

A l'issue de la consultation du Préfet sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en avril 2011, la Commune d'Ussel a délibéré le 4 juillet 2011 pour réaffirmer sa volonté d'intégrer le périmètre communautaire de Quercy-Bouriane.

Lors de la réunion de la CDCI du 21 novembre 2011, Monsieur le Préfet du Lot a proposé d'amender le projet du SDCI en intégrant la Commune d'Ussel au périmètre communautaire de Quercy-Bouriane.

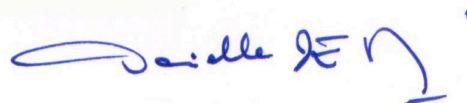
Compte tenu des travaux de la Commission départementale de coopération intercommunale, il convient aujourd'hui de réaffirmer la volonté du Conseil communautaire concernant le rattachement de la Commune d'Ussel au périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'intégration de la commune d'Ussel au sein de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT (arrivé à la délibération 2011-137) Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT (arrivé à la délibération 2011-137)  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT (arrivé à la délibération 2011-137)  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-137 : DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DU VIGAN AU SEIN DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

*Rapporteur : Danielle DEVIERS*

*Arrivée de Mrs Stéphane Magot, Alain Lepoint, et Jean-François Bélivent*

Par délibération en date du 24 mai 2011, la Commune du Vigan, membre de la Communauté de Communes Haute Bouriane, a sollicité son intégration au sein du périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Cette demande fait suite aux travaux de révision du schéma départemental de coopération intercommunale réalisés au titre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Cette loi, interdisant l'existence d'EPCI dont le périmètre comporterait moins de 5 000 habitants, implique la révision nécessaire du périmètre de la Communauté de Communes Haute-Bouriane.

Depuis juin 2011 une réflexion a été engagée avec la CCHB pour travailler à la recomposition des périmètres intercommunaux dans le cadre d'une étude conduite conjointement, et des travaux de révision du SDCI.

Compte tenu de l'avancée des travaux de la Commission Départementale de coopération intercommunale, et vu la délibération du Conseil communautaire n° 2011 – 96 en date du 8 juillet 2011 affirmant le principe que le périmètre de la CCQB « pourra évoluer suite à l'élaboration d'un projet commun et partagé de développement et d'aménagement de l'espace entre la CCQB et les Communes de Haute-Bouriane dont les Conseils municipaux en exprimeront la volonté par délibération » ;

Il est proposé de répondre favorablement à la demande d'intégration de la Commune du Vigan et de solliciter les Conseils municipaux de la CCQB pour se prononcer sur la demande de la Commune du Vigan, d'intégrer le périmètre de la CCQB.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 24 votes pour, 3 abstentions (Marie-Josée Alba-Bouscasse, Marie- Chantal Laurent et Bruno Sabatier) et 6 votes contre (Nathalie Denis, Michèle Viellescaze, Jean Loubières, Philippe Martegoute, Roger Guitou et Serge Lamouroux) :

- approuve l'intégration de la Commune du Vigan au sein du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- sollicite l'ensemble des Conseils municipaux pour se prononcer sur la demande d'intégration, au sein du périmètre de la Communauté de Communes Quercy- Bouriane, de la Commune du Vigan,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La Présidente, Danielle DEVIERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N°2011- 138 : DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : Nathalie DENIS*

Considérant que les crédits prévus au chapitre 011 « Charges à caractère général », en dépenses de fonctionnement, sont insuffisants à couvrir les dépenses relatives à l'entretien de la voirie ainsi qu'au diagnostic de l'étude prospective en matière de développement économique,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 80 000 € :

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-61523 Entretien voies et réseaux		56 000		
011-617 Etudes et recherches		24 000		
012-6336 Cotisations aux CNFPT & CDGFPT	164			
012-64111 Rémunération principale personnel titulaire	14 582			
012-6451 Cotisations à l'URSSAF	2 030			
012-6453 Cotisations aux caisses de retraites	3 032			
012-6454 Cotisations aux ASSEDIC	139			
012-6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	53			
014-739116 Reversement sur FNGIR	31 000			
022 Dépenses imprévues	14 000			
023 Virement à la section d'investissement	15 000			
<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>		

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement			15 000	
21751-77 Réseaux de voirie - Travaux 2011	15 000			
<b>Total</b>	<b>15 000</b>		<b>15 000</b>	

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La Présidente, Danielle DEVIERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-139 : DECISION MODIFICATIVE N°8 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu et reversé auprès du Syndicat Mixte du Pays de Gourdon est plus élevé que prévu, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°8 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, aux chapitres 65 « Autres charges de gestion courante », en dépenses, et 73 « Impôts et taxes », en recettes, à hauteur de 7 000 € :

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6554 Contributions aux organismes de regroupement		7 000		
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				7 000
<b>Total</b>		<b>7 000</b>		<b>7 000</b>

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-140 : DECISION MODIFICATIVE N°9 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que les crédits prévus au chapitre 66 « Charges financières » sont insuffisants à couvrir les dépenses relatives aux intérêts de trésorerie en préfinancement des opérations, compte tenu du taux moyen annuel et de l'encours moyen annuel plus élevés que prévu,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 10 000 € :

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-6615 Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs		10 000		
014-739116 Reversement sur FNGIR	10 000			
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

### N° 2011-141 : DECISION MODIFICATIVE N°10 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que les crédits prévus aux chapitres des opérations d'ordre entre sections, pour l'amortissement des subventions, sont insuffisants,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°10 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits aux chapitres 040 en dépenses d'investissement et 042 en recettes de fonctionnement, à hauteur de 203 000 € :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042-777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat				203 000
023 Virement à la section d'investissement		203 000		
<b>Total</b>		<b>203 000</b>		<b>203 000</b>

#### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				203 000
040-13911 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Etat	10 630			
040-13912 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Région		22 810		
040-13913 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Département		75 250		
040-13917 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Europe		48 305		
040-13918 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres		62 500		
040-13931 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - DGE		4 765		
<b>Total</b>	<b>10 630</b>	<b>213 630</b>		<b>203 000</b>

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-142 : DECISION MODIFICATIVE N°11 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant l'insuffisance des crédits prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°82 « Restauration petit patrimoine 2011 »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°11 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement des crédits disponibles en dépenses d'investissement, à l'opération n°70 « Signalétique petit patrimoine », à hauteur de 5 000 € :

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2158-70 Autres installations, matériel & outillage technique - Signalétique petit patrimoine	5 000			
23-2317-82 Immobilisations corporelles en cours - Restauration petit patrimoine 2011		5 000		
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-143 : DECISION MODIFICATIVE N°12 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant l'insuffisance des crédits prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°14 « Espace Naturel Sensible du Frau », pour la réalisation du relais découverte,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°12 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement des crédits disponibles en dépenses d'investissement, à l'opération n°55 « Maison Bouriane », à hauteur de 20 000 € :

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2313-55 Constructions en cours - Maison Bouriane	20 000			
23-2313-14 Constructions en cours - Espace Naturel Sensible du Frau		20 000		
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011- 144 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que les crédits prévus au chapitre 66 « Charges financières » sont insuffisants à couvrir les dépenses relatives aux intérêts de trésorerie en préfinancement, compte tenu d'une écriture omise en 2010 enregistrée en 2011,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget annexe lotissement ZAE, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 1 040 € :

### Budget Annexe Lotissement ZAE - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-6615 Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs		1 040		
011-6045 Achats d'études, prestations de services	1 040			
<b>Total</b>	<b>1 040</b>	<b>1 040</b>		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-145 : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES AGENTS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2012

*Rapporteur : Jacqueline LEPOINT*

Proposition est faite de donner ordre de mission permanent, pour l'année 2012, à l'ensemble des agents communautaires ainsi qu'aux agents mis à disposition, pour les déplacements professionnels occasionnés par leurs missions, dans la limite géographique du Département du Lot.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne ordre de mission permanent, pour l'année 2012, à l'ensemble des agents communautaires ainsi qu'aux agents mis à disposition, pour les déplacements professionnels occasionnés par leurs missions, dans la limite du Département du Lot,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-146 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CHARGEE DE COMMUNICAION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

*Rapporteur : Jacqueline LEPOINT*

Lors de la séance du 15 décembre 2010 (délibération n°2010-151), le Conseil Communautaire avait approuvé la mise à disposition à mi- temps de la chargée de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

L'agent est actuellement mis à disposition à hauteur de 17h30 par semaine et le Syndicat Mixte du Pays Bourian rembourse les frais de personnel au prorata temporis.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Les missions de l'agent nécessitent la poursuite de cette convention pour une année.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de la chargée de communication à hauteur de 17h30 par semaine auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-147 : INDEMINITE DE STAGE PRATIQUE BAFA

*Rapporteur : Jacqueline LEPOINT*

Une étudiante du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur réalise son stage pratique au sein de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le service de l'ALSH « La Bicoque », du 22 novembre au 10 décembre 2011.

Cette période de stage pratique peut donner lieu à une rémunération. Il est donc proposé d'octroyer à cette étudiante BAFA, une indemnité de stage d'un montant de 400,00 €.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le versement d'une indemnité de stage à la stagiaire concernée et ce à hauteur de 400,00 € pour la période du 22 novembre au 10 décembre 2011,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-148 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2012

*Rapporteur : Danielle DEVIERS*

Les éléments pour déterminer le calendrier des Conseils Communautaires du 1<sup>er</sup> semestre, sont pour le moment insuffisants. Seule la date du prochain Conseil est proposée pour le vendredi 27 janvier 2012 à 17h30, en Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Conseil, - valide le vendredi 27 janvier 2012 à 17h30, à la Maison Communautaire, comme date du prochain  
- reporte au prochain Conseil Communautaire, le vote du calendrier des Conseils pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-149 : LANCEMENT DE L'OPERATION « MAISON MEDIEVALE D'UZECH LES OULES »

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

Par une délibération du 08 juillet 2011, le Conseil Communautaire validait la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Conseil Général du Lot en vue de disposer de la maison médiévale rurale d'Uzech-les-Oules et d'y réaliser des travaux de confortation et d'aménagement.

L'objectif poursuivi, en partenariat avec le service « culture et patrimoine historique » du département, est de préserver la valeur archéologique et scientifique de l'édifice et de développer des opérations pédagogiques et de sensibilisation selon trois axes :

- l'information des visiteurs sur le patrimoine médiéval, et ce à plusieurs échelles (édifice, village, canton, département),
- l'éducation des scolaires à l'Histoire et la lecture du bâti ancien,
- l'expérimentation d'un chantier école à destination de la communauté scientifique (étudiants, chercheurs).

De ce fait, deux phases d'opération sont identifiées :

- les travaux de confortation du bâtiment, qui consisteront en la reprise des fissurations et éventuellement d'éléments de fondation et de maçonnerie, notamment au niveau des planchers,
- les travaux de mise en accessibilité, dans le cadre de la réglementation des établissements recevant du public, avec la création d'une structure intérieure dissociée de l'édifice.

Il est à noter que chaque phase de travaux devra être entièrement réversible. Toute atteinte au bâtiment devra faire l'objet de recherches archéologiques.

Le coût d'objectif fourni à l'équipe de maîtrise d'œuvre est fixé à 32 000,00 € HT. L'opération est estimée, au stade de la programmation à 41 806,02 € HT. Le travail de conception et de création des supports pédagogiques n'est pas pris en compte dans le budget d'opération. Il sera réalisé en partenariat étroit avec le Conseil Général du Lot.

En termes de financements, l'opération pourrait bénéficier d'une participation du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot, à hauteur de 20 % du budget de travaux chacun.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à 31 votes pour et 2 abstentions (Catherine Larrive et Nathalie Denis):

- valide le lancement de l'opération « Maison Médiévale d'Uzech les Oules » dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011- 150 : EXTENSION DU LOT 10 DE LA ZA DE CROIX DE PIERRE ET VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA SCI « LA GRANDE OURSE »

*Rapporteur : Bruno SABATIER*

Par délibération en date du 10 février, le Conseil communautaire a autorisé la vente des lots 6 et 10 à la SCI « La grande Ourse » pour la réalisation d'un bâtiment pour l'implantation d'une entreprise de logistique et de commercialisation en gros et semi-gros de pièces détachées et matériels pour les stores et volets roulants.

Le lot 10, d'une contenance de 2077 m<sup>2</sup> a vocation à accueillir le bâtiment de l'entreprise, et le lot 6, d'une contenance de 440 m<sup>2</sup> a vocation à accueillir le parking pour la clientèle. Ils ont été cédés à la SCI « La grande Ourse » pour la somme de 30 204 € HT correspondant au tarif de commercialisation des lots du lotissement de la zone d'activité économique de la Croix de Pierre fixé en Conseil communautaire au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>.

Compte tenu du projet de bâtiment, et afin de permettre à l'entrepreneur de réaliser son projet, il apparaît nécessaire d'agrandir le lot 10 d'environ 120m<sup>2</sup> en y intégrant le talus qui jusque là marquait la limite avec le lot 11, et de réduire d'autant ce dernier.

Cette emprise de 120m<sup>2</sup> correspond à une bande de terrain de 3 mètres de large sur 40m de long en limite du lot 11.

Il est proposé de céder à la SCI la Grande Ourse, cette bande de terrain au prix de 1 € HT le m<sup>2</sup>, frais de notaire et de géomètre en sus.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'extension du lot n°10 d'environ 120m<sup>2</sup>,
- dit que le plan de composition de la zone artisanale a été modifié en conséquence,
- valide la vente de la bande de terrain ainsi créée, au prix de 1 € HT le m<sup>2</sup>, frais de notaire et de géomètre en sus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011- 151 : VOIRIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDES

*Rapporteur : Roger GOETT*

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de « Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire », le Conseil Communautaire a approuvé le 26 mai 2010 un marché à bons de commandes relatif aux travaux d'investissement à réaliser sur les voies communautaires (délibération n°2010-80).

Conformément à l'article 1-3 du cahier des clauses administratives particulières régissant le marché, le pouvoir adjudicateur doit informer l'opérateur économique du renouvellement du marché pour un an supplémentaire.

Suite à la réception des travaux de voirie, et avec l'accord de l'opérateur économique, il est proposé de renouveler le marché n°2010 TRA-01 « Programme de modernisation de la voirie communautaire » pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du marché à bons de commandes n° 2010 TRA-01, relatif à la modernisation de la voirie communautaire, pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-152 : VOIRIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ « LIANTS »

*Rapporteur : Roger GOETT*

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de « Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire », le Conseil Communautaire a approuvé le 27 mars 2009 un marché à bons de commandes, avec l'entreprise C3L, relatif à la fourniture de liant pour travaux d'entretien et d'enduits sur routes départementales ou voies communales (n° 2009-64),

La procédure administrative avait fait l'objet d'un groupement de commandes avec le Conseil Général du Lot, et les Communautés de Communes de Haute-Bouriane, Pays de Salviac et Sud-Bouriane ainsi que le SIVOM de Limogne-en-Quercy.

Conformément à l'article 1-3 du cahier des clauses administratives particulières régissant le marché, le pouvoir adjudicateur doit informer l'opérateur économique du renouvellement du marché pour un an supplémentaire, au moins un mois avant son échéance.

Il est proposé de renouveler le marché de fourniture de liant pour travaux d'entretien et d'enduits sur routes départementales ou voies communales pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012. Il s'agit de la dernière année de renouvellement.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du marché à bons de commandes relatif à la fourniture de liant pour travaux d'entretien et d'enduits sur routes départementales ou voies communales pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012

-autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE –Philippe CAMBOU- Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N°2011-153 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU LOT

*Rapporteur : Delphine Soubiroux-Magrez*

Le transport à la demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Général, selon une convention de cinq ans, dont le terme est le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il est assuré sur le territoire de la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention d'exploitation avec l'entreprise de transport de personnes « TAXI JM AULIE ».

Pour mémoire ce service est assuré selon les destinations, horaires et tarifs suivants :

**Destinations :**

Gourdon, St Germain du Bel Air et Cahors,

**Horaires :**

- tous les mardis et jeudis pour Gourdon de 9h30 à 12h, sauf le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois pour Cahors de 9h30 à 11h30
- tous les vendredis pour St Germain de 9h30 à 12h

**Tarifs :**

Cahors aller simple 5 € ttc,  
Cahors aller retour 8 € ttc,  
Gourdon aller simple 3 € ttc,  
Gourdon aller retour 5 € ttc,  
St Germain aller simple 1.50 € ttc,  
St Germain aller retour 2.50 € ttc.

Pour information il est précisé que le Conseil général a décidé de procéder à la révision de son schéma départemental des transports dans le cadre d'une étude qui démarrera en janvier 2012 pour une durée prévisionnelle de huit mois. A l'issue de la révision du schéma, le service du transport à la demande pourra connaître des modifications tenant à son organisation au niveau du département du Lot.

Les travaux et réflexions du CG 46 seront suivis en interne par un groupe de travail constitué au sein de la Commission « Actions sociales » de la CCQB, qui conduit également une réflexion sur l'organisation de ce service à l'échelle de la CCQB.

Aussi il est proposé de reconduire la convention de délégation du service de transport à la demande du Conseil Général au bénéfice de la CCQB pour une durée de 20 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit jusqu'au 31 août 2013, afin de pouvoir prendre en compte d'éventuelles évolutions de l'organisation de ce service.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de délégation du service de transport à la demande avec le Conseil Général du Lot, pour une durée de 20 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit jusqu'au 31 août 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

Départ de Madame Marie-Odile DELCAMP

N° 2011-154 : AVENANT A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE TRANSPORT A LA DEMANDE

*Rapporteur : Delphine Soubiroux-Magrez*

La convention d'exploitation de transport à la demande de la Communauté de Communes Quercy Bouriane avec l'entreprise de transport de personnes « Taxi J-M Aulié » arrive à échéance au 31 décembre 2011.

Il convient d'en proroger le délai pour 20 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit jusqu'au 31 août 2013.

A ce titre, il est proposé de conclure avec l'entreprise « Taxi J-M Aulié » un avenant de prorogation, les autres clauses de la convention d'exploitation de transport à la demande restant inchangées.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'un avenant de prorogation de la convention d'exploitation de transport à la demande entre la Communauté de Communes et le transporteur « Taxi J-M Aulié » jusqu'au 31 août 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-155 : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : ACQUISITION ET FINANCEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION

*Rapporteur : Francine COUDERC*

La CAF du Lot sollicite l'acquisition d'un logiciel pour Relais Assistantes Maternelles qui soit compatible avec l'interface de son logiciel de gestion.

A cet effet, elle propose de participer au financement de cet équipement et de la formation nécessaire à son usage (soit 100% du coût subventionnable limité à 1673€ HT).

Après avoir consulté plusieurs prestataires, il est proposé de retenir l'offre de la Société « ABELIUM Collectivités » sise 44 rue du Grand jardin – 35 400 Saint-Malo, comme solution économiquement la plus avantageuse, au motif que le logiciel proposé est compatible avec le logiciel de la CAF du Lot.

Le coût global de sa mise en place (acquisition de la licence, paramétrage, formation des personnels) est de 1625 € HT. Ce logiciel nécessitera la mise en place d'un contrat de maintenance, à la charge de la CCQB, pour un montant de 110,00€ HT par an.

Cette acquisition sera financée de la manière suivante :

CAF du Lot : 1625,00 € HT

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient l'offre de la société « ABELIUM Collectivités » pour un prix de 1625,00 € HT,
- approuve les modalités de financement énoncées ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011- 156 : TAXATION D'OFFICE- ANNEE 2011

*Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN*

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

La taxation d'office est basée sur une moyenne des recettes perçues par types d'hébergement et par capacité d'accueil.

Par délibération du 10 février 2010, le Conseil Communautaire avait institué une majoration de 50% à cette taxation d'office.

Il est proposé d'appliquer la même majoration de 50 % aux logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour en 2011.

Les recettes de taxe de séjour sont intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour promouvoir le territoire.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2011,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 16 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le seize décembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU - Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT  
Montamel : Jean-François BELIVENT - Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES- Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX- Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX- Michèle VIELLESCAZE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Gérard FARGES- Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian LALANDE- Patrick DELPECH- Christian BECQ- Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jean Claude MAURY

N° 2011-157 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE 2012 DU PAYS BOURIAN

Madame la Présidente présente le projet de Saison culturelle intitulé « Itinéraires bis » mis en place par le Pays Bourian en partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre du programme LEADER, pour l'année 2012.

Madame la Présidente explique que la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le GAL Bouriane-Causses du Quercy, soit le PNR.

Le coût du projet s'élève à 95 135,50€ HT. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional et du FEADER (programme LEADER) pour un montant de 76 507 €. Il reste donc à la charge du Parc la somme de 10 838,69 €, et la somme 9 589, 95€ à la charge du Pays Bourian.

Afin de financer ce projet, le Syndicat mixte du Pays Bourian sollicite une contribution des Communautés de communes adhérentes à hauteur de 0,45 € par habitant, soit un montant de 4 206,15€ pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane (calcul effectué sur la population DGF, soit 9347 habitants x 0,45€).

Vu l'avis du bureau en date du 05 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la participation de la Communauté de Communes au projet de saison culturelle et d'autoriser le Pays à en assurer l'animation,
- approuve la participation de la Communauté de Communes au financement du projet à hauteur de 0,45 € par habitants soit 4 206,15 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente, Danielle DEVIERS